



Nouvelles fraîches de l'Intendance des impôts | Automne 2023

Sociétés de capitaux et coopératives Déclaration d'impôt 2023

Les comptes annuels, qui se composent **du bilan, du compte de résultats et de l'annexe, doivent être envoyés** avec la déclaration d'impôt.

Bon à savoir: vous pouvez déposer ces documents **en les téléversant sur TaxMe online.**

La **durée de l'exercice doit impérativement être indiquée, car c'est l'exercice qui détermine la période fiscale.**

Important

Veuillez déposer la déclaration d'impôt à l'**adresse indiquée dessus** et non plus à la région compétente.

Procuration

Un formulaire est disponible sur www.taxme.ch. Il peut être **complété à l'écran**, mais il faut le signer et l'envoyer sur papier **avec la déclaration d'impôt ou la déclaration de validation TaxMe online.**

Remplir sa déclaration d'impôt en ligne, c'est simple, pratique et sûr

Vous trouverez des **précisions sur l'établissement** de la déclaration en ligne à la **page suivante.**



Pratique fiscale du canton de Berne

Vous trouverez dans **TaxInfo** d'innombrables renseignements sur la pratique fiscale bernoise, des informations sur les différents impôts et sur les procédures jusqu'aux questions de droit pénal en matière fiscale et au recouvrement de l'impôt. Les nouveautés importantes sont elles aussi publiées dans TaxInfo. Pour être averti-e des **mises à jour** et des nouveaux articles sur la pratique fiscale publiés dans TaxInfo, abonnez-vous au flux RSS sur www.be.ch/taxinfo > Mises à jour.

Vous trouverez toute la législation fiscale fédérale et bernoise (lois et ordonnances d'application) sur www.taxme.ch.

Prolongation de délai – en ligne aussi

Si le délai de dépôt est trop court, il est possible de le **prolonger en ligne**. Il faut indiquer le **numéro GCP** et le **code personnel** de la personne morale, ainsi que le **n° de cas** (voir lettre annonçant la déclaration d'impôt). Inutile de prolonger le délai de dépôt de la déclaration d'impôt d'une personne morale qui n'est pas domiciliée à titre principal dans le canton de Berne.

Délais de dépôt de la déclaration d'impôt d'une personne morale
www.taxme.ch

	Coût en ligne CHF	Coût par courrier CHF
Délai ordinaire de 7 mois à compter de la clôture des comptes Exemple: clôture des comptes en fin d'année: Délai de dépôt ordinaire = 31.7. de l'année civile suivante	-	-
Prolongation de 1½ mois Exemple: clôture des comptes en fin d'année: Délai: 7 mois + 1½ mois = 15.9. de l'année civile suivante	0.-	20.-
Prolongation de 3½ mois (au plus) Exemple: clôture des comptes en fin d'année: Délai: 7 mois + 3½ mois = 15.11. de l'année civile suivante	20.-	40.-

Aucune prolongation ne peut être accordée au-delà de cette date limite.

TaxMe online personnes morales

Identifiants

Pour établir en ligne la déclaration d'impôt d'une personne morale, il faut d'abord taper le **numéro GCP** et le **code personnel**, ainsi que le **numéro de cas**. Ces **identifiants** figurent sur la lettre annonçant la déclaration d'impôt.

Remplir la déclaration d'impôt en ligne

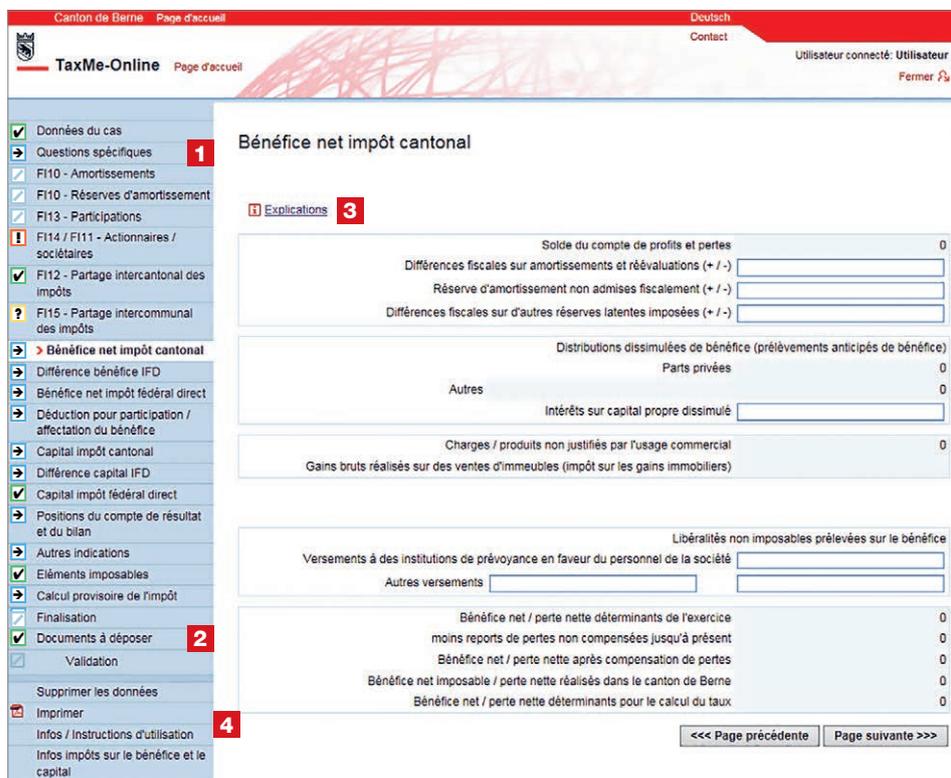
- Rendez-vous sur **www.taxme.ch** > Déclaration fiscale – déclarer > Personnes morales (SA, Sàrl, associations) pour savoir comment lancer TaxMe online pour personnes morales;
- le programme pose **quelques questions 1** au début. Sur cette base, il active ensuite automatiquement les rubriques à compléter;
- la sécurité est garantie en permanence grâce au cryptage des données;
- **Dépôt électronique des comptes annuels**
Vous pouvez déposer les comptes annuels (bilan, compte de résultats, annexe légale) au format PDF en les **téléversant 2** sur TaxMe online;
- **envoyez la déclaration de validation sur papier par courrier postal**; ce n'est qu'à réception de ce document que la déclaration d'impôt est considérée comme déposée;
- la déclaration d'impôt sera enregistrée dans notre système et prête à être taxée dès que nous aurons scanné la déclaration de validation.

Saisir, ajouter, rectifier et effacer des données déclarées

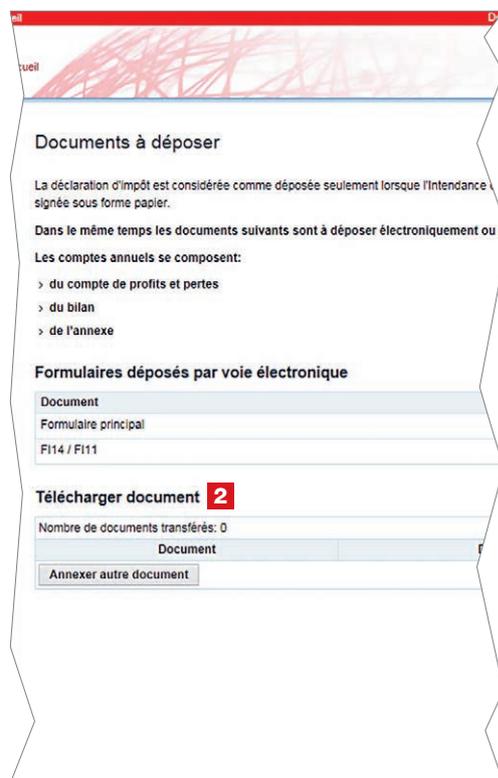
- Les pages **entièrement complétées** et celles où **il manque des informations** sont signalées par des symboles.
- Possibilité de **fermer le programme** en cours de route et de le rouvrir plus tard sans perdre aucune donnée.
- Possibilité **permanente** de **rectifier** ou de **compléter** la déclaration d'impôt.
- Possibilité d'afficher à l'écran les **explications du guide** en cliquant sur le lien «**Explications**» **3**
- Possibilité d'ouvrir le **guide complet 4** à l'écran (dans la navigation de TaxMe online pour personnes morales, cliquez en bas à gauche sur «Infos impôts sur le bénéfice et le capital»).
- Report **automatique** dans la prochaine déclaration d'impôt des **renseignements revenant d'une année sur l'autre**.

Signification des symboles

-  Crayon: pour **modifier** vos données (compléter / corriger)
-  Corbeille: pour **effacer** vos données
-  Signale que vous n'avez **pas terminé** de remplir le formulaire.
-  Signale que vous avez **terminé** de remplir le formulaire.
-  Signale que le formulaire est **inactif** compte tenu de vos sélections.
-  Signale qu'il y a une **erreur** ou qu'il **manque une information** sur le formulaire et que celui-ci ne peut pas être finalisé.
-  Signale qu'il y a une **déclaration étrange** sur ce formulaire. Mais ce message est uniquement indicatif et ne vous empêche pas de finaliser votre déclaration d'impôt.



The screenshot shows the 'Bénéfice net impôt cantonal' form. The left sidebar contains a navigation menu with items like 'Données du cas', 'Questions spécifiques', 'F10 - Amortissements', 'F112 - Partage intercantonal des impôts', 'Bénéfice net impôt cantonal', 'Capital impôt cantonal', 'Capital impôt fédéral direct', 'Positions du compte de résultat et du bilan', 'Autres indications', 'Eléments imposables', 'Calcul provisoire de l'impôt', 'Finalisation', 'Documents à déposer', 'Validation', 'Supprimer les données', and 'Imprimer'. The main form area has several sections with input fields and checkboxes. A red box with the number '1' highlights the 'Questions spécifiques' menu item. A red box with the number '2' highlights the 'Documents à déposer' menu item. A red box with the number '3' highlights the 'Explications' link. A red box with the number '4' highlights the 'Imprimer' button. The form content includes sections for 'Solde du compte de profits et pertes', 'Distributions dissimulées de bénéfice', 'Charges / produits non justifiés par l'usage commercial', 'Libéralités non imposables prélevées sur le bénéfice', and 'Bénéfice net / perte nette déterminants de l'exercice'.



The screenshot shows the 'Documents à déposer' section. It contains the following text: 'La déclaration d'impôt est considérée comme déposée seulement lorsque l'Intendance a signé sous forme papier.' and 'Dans le même temps les documents suivants sont à déposer électroniquement ou sur papier: > du compte de profits et pertes > du bilan > de l'annexe'. Below this, there is a section 'Formulaires déposés par voie électronique' with a table showing 'Document' and 'Formulaire principal' with 'F14 / F11' in the second column. There is also a 'Télécharger document' section with 'Nombre de documents transférés: 0' and a table with 'Document' and 'Annexer autre document' buttons.

Impressum

Intendance des impôts du canton de Berne
Brünnenstrasse 66, case postale
3001 Berne

www.taxme.ch